

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 FÉVRIER

TOUT EN FAÇADE

Le plus important des journaux anglais, le *Times*, disait ces jours-ci, à propos de l'interdiction de *Thermidor* :

« On saura désormais en Europe que ce gouvernement, d'apparence morale et régulière, n'est qu'une façade fragile et trompeuse, derrière laquelle l'armée du désordre attend l'heure prochaine pour remonter des basses-fonds à la surface, pour s'emparer du pouvoir, et pour livrer la France à la révolution violente et victorieuse. »

Nous n'avons pas l'habitude d'attacher une importance particulière aux appréciations des feuilles étrangères sur les affaires intérieures de la France. Il n'est pourtant pas possible de contester qu'en la circonstance, les cruelles appréciations du *Times* ne soient que trop fondées. On pourrait, à la rigueur, les taxer d'exagération s'il s'agissait uniquement de l'interdiction de *Thermidor*, encore qu'en cette circonstance le gouvernement ait bien prouvé qu'il manquait absolument d'énergie et de courage, mais n'a-t-on pas le droit de tirer une conclusion analogue de tous les autres faits de la politique ?

En matière de finances, est-ce qu'on n'a pas longtemps nié le déficit ; est-ce qu'aujourd'hui, obligé de le reconnaître, on ne cherche pas à le masquer en partie à l'aide de ce qu'un euphémisme qualifie de « moyens de trésorerie » et qui ne sont autre chose que des subterfuges financiers. On nous présente une situation financière qu'on dit être prospère, mais qu'il suffit de regarder d'un peu près pour apprécier à sa juste valeur. C'est une façade derrière laquelle il n'y a rien que des ruines.

Pour l'armée, nous ne voulons pas insister, pour des raisons qu'on devine, mais qui ne saient que l'intérieur de l'édifice est loin de ressembler à la façade qu'on nous présente ?

En matière d'instruction publique, la neutralité de l'école est la façade, derrière laquelle se dissimule mal l'esprit d'hostilité contre la liberté de conscience.

S'agit-il de la religion. On parle de respect et de tolérance, on invoque le Concordat : c'est la façade. On ne sait que trop ce qu'elle masque et quels desseins s'agitent.

On a toujours à la bouche le mot de liberté : c'est la façade. Derrière elle s'accumulent les abus de pouvoirs, les basses tyrannies, les violences, le déni des droits les plus évidents.

Ainsi l'on pourrait passer en revue tous les actes de la République. Sans doute, on en trouverait beaucoup que la façade elle-même ne suffit pas à dissimuler aux yeux les moins clairvoyants. Mais là même où l'illusion serait admissible, il n'est pas besoin d'un long examen pour se convaincre de son inanité et pour s'apercevoir qu'il n'y a qu'une façade.

La question est de savoir si un pays peut s'accommoder longtemps d'un gouvernement tout en façade.

Les apparences, dit-on, ne seraient-elles pas de nature à le faire croire ? Mais outre que les succès de la République eux-mêmes nous pa-

raissent être « tout en façade », ne sait-on pas que le malade vit avec sa maladie jusqu'au jour où il meurt.

Pour nous, nous ne pouvons pas croire à la mort de la France, parce que nous ne croyons pas que sa mission dans le monde soit terminée. Nous avons non point seulement l'espérance, mais la conviction qu'elle fera le très-léger effort encore nécessaire pour se ressaisir elle-même et que le jour n'est pas éloigné où elle aura abattu la menteuse façade pour reconstruire le solide édifice à l'abri duquel elle a, dans le passé, si brillamment traversé tant de siècles de gloire et de liberté.

ERNEST BAUDOIN.

UN RAPPROCHEMENT

Il est un pays où, tout récemment, eurent lieu des élections générales.

Sur les programmes de tous les candidats était écrite cette promesse solennelle : « Faire des économies et ne pas créer d'impôts nouveaux. »

— Parbleu ! vous écririez-vous, c'est...

— Pardon, attendez...

Comme les candidats, le gouvernement avait mis ladite promesse sur son programme.

Mais le gouvernement ne tint pas sa promesse : il ne fit pas d'économies, et il demanda de nouveaux impôts aux Chambres.

— Parfaitement ! c'est...

— Attendez donc !

Si le gouvernement ne tenait pas à faire honneur à sa parole, les députés y tenaient, eux ; en sorte que, refusant de suivre le gouvernement, ils ont voté contre lui, et M. Crispien a dû donner sa démission.

— Comment ? Vous parliez de l'Italie ?

— Pouviez-vous donc croire que c'était de la France ?

Nous avons eu, c'est vrai, des élections générales, et les députés, de même que le gouvernement, avaient promis de faire des économies et de ne pas voter de nouveaux impôts.

Or, le gouvernement a demandé de nouveaux impôts et n'a pas fait d'économies. Et les Chambres ont trouvé que c'était fort bien.

Il paraît qu'en Italie le Parlement prend au sérieux les promesses faites aux électeurs.

En France, on s'en bat l'œil, et, les élections faites, on vote tout ce que veut le gouvernement, pourvu qu'il distribue places et faveurs aux fils, neveux, cousins et amis.

C'est peut-être honteux, mais la tendre République de Robespierre a tant dépensé de rouge qu'il n'en reste plus pour celle-ci.

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 3 février.

L'article 5 du projet de loi relatif au travail des femmes et des enfants dans les manufactures est ainsi conçu :

« Les enfants âgés de moins de dix-huit ans » et les femmes de tout âge ne peuvent être employés dans les établissements énumérés à l'article premier plus de six jours par semaine ni les jours de fête reconnus par la loi. »

M. Albert de Mun et M^{rs} Freppel ont proposé

d'indiquer le dimanche comme jour de repos hebdomadaire.

M. Tolain, délégué de la France, avait pris lui-même l'initiative d'une motion identique dans la Conférence de Berlin ; cette motion, les délégués français l'avaient adoptée à l'unanimité ; M. Jules Simon lui avait prêté l'appui de son éloquence, et la Conférence lui avait fait l'accueil le plus favorable.

On pouvait dès lors espérer que la commission de la Chambre s'empresse d'introduire dans le projet de loi actuellement en discussion une disposition donnant une entière satisfaction au vœu émis par la délégation française dont les membres ne sauraient être soupçonnés de cléricisme.

Eh ! bien, non. Par l'organe de son rapporteur, M. Ricard, la commission a combattu l'amendement de M^{rs} l'évêque d'Angers et du comte de Mun.

— Ce que vous nous demandez, a dit en substance M. Ricard, c'est de faire un acte de Foi, c'est d'obliger les incroyants au chômage du dimanche, c'est de faire un pas vers l'obligation d'aller à l'église, c'est en même temps d'entraver la liberté du travail et d'attenter à la liberté de conscience.

On ne saurait mieux déraisonner.

Il est clair que la liberté de conscience s'accommoderait à merveille d'une disposition permettant aux ouvriers et aux ouvrières catholiques d'assister aux offices et qu'elle ne souffrirait en aucune façon de ce fait que les incroyants chômeraient le dimanche au lieu de chômer un autre jour.

Quant aux entraves que la détermination du repos dominical apporterait à la liberté du travail, il est au moins étrange de les voir signaler par le rapporteur d'une Commission qui propose précisément d'entraver cette liberté.

Je ferai enfin observer à M. Ricard qu'il a plaidé contre l'article 5 du projet dont on lui a confié la défense. Cet article en effet porte que les femmes et enfants ne pourront être astreints au travail plus de six jours par semaine.

Si la loi ne fixe pas formellement le jour du repos, il sera loisible au patron d'adopter le jour qu'il voudra, par exemple, le lundi d'une semaine et le vendredi de la semaine suivante. Les ouvriers pourront, par conséquent, être parfois employés plus de six jours consécutifs.

Mais à quoi bon raisonner avec des sectaires à l'esprit étroit, moins préoccupés d'être absurdes que de paraître irréguliers ?

RICHARD SÉVY.

Voici la fin de la séance, faisant suite à la réplique de M. Ricard, président de la Commission :

M. Berger déclare être, quant au fond, partisan de l'article 5 du projet de loi ; cependant il ne comprend pas le scrupule auquel a pu obéir la commission en ne nommant pas le dimanche qu'une règle plus civile que religieuse a désigné comme jour de repos hebdomadaire. Le dimanche est, par la loi, le jour de repos des fonctionnaires de l'Etat ; le travail industriel ne peut subsister le jour où le travail administratif est suspendu. Les inspecteurs du

travail auraient le droit de refuser ce jour-là de visiter les ateliers.

Tous les peuples ont adopté le dimanche comme jour du repos. A moins de détruire moralement la famille, il faut fixer au même jour le repos et du père et de la mère et des enfants. Il n'y a pas de jour plus fécond que le dimanche pour les distractions morales, physiques et intellectuelles. Il faut concilier le travail du corps avec celui de l'intelligence.

Le dimanche, les ouvriers peuvent avoir toutes leurs réunions, réunions corporatives, réunions des sociétés de gymnastique et de tir, visites dans les musées, etc.

M. Gladstone a dit que le repos du dimanche a des racines profondes dans l'esprit des populations. Aux Etats-Unis, le pays de la liberté par excellence, il y a des lois imposant le repos du dimanche. Il en est de même en Suisse et en Hollande.

Il faut avoir le bon sens de suivre cet exemple. Proudhon lui-même a demandé de conserver la célébration du dimanche. (Applaudissement à droite.)

M. Ricard, président de la commission, rappelle que M^{rs} Freppel a abrité son opinion derrière les déclarations des délégués français à la conférence de Berlin. Or c'est là une erreur.

M. J. Simon a dit, dans son rapport, que la délégation française a reconnu les avantages considérables que présenterait l'adoption d'un même jour pour le repos de tous les travailleurs, mais il a ajouté que nos usages et nos mœurs se présenteraient difficilement à cette adoption légale, et qu'une loi récente avait abrogé la loi de 1814 sur le repos du dimanche.

La déclaration des délégués français à la conférence de Berlin a donc un sens tout différent de celui que lui a donné M^{rs} Freppel.

M. Léveillé estime que M. Ricard a déplacé le terrain de la discussion qui jusqu'à ce moment n'avait pas le caractère religieux. Il insiste sur les dangers qu'il y a à laisser la fixation des jours de repos à l'arbitraire.

Ici, on choisira le dimanche, là le lundi, sans se préoccuper de ce que deviendra l'enfant s'il est libre le jour où ses parents travaillent.

La Chambre doit réserver la liberté de conscience et ne pas autoriser les patrons à empêcher leurs ouvriers d'aller à la messe le dimanche, si cela leur plaît. Puisqu'il est nécessaire d'adopter un jour de repos, il faut pouvoir le contrôler.

La fixation de ce jour au dimanche permet seulement un contrôle certain ; le dimanche n'est-il pas d'ailleurs le jour choisi pour le repos des Chambres et de toutes les administrations ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Antide Boyer dit que dans certaines industries on ne peut arrêter le travail, par exemple, dans les chemins de fer.

En tout cas, pourquoi imposer le dimanche ? Il n'y a pas lieu de le mettre dans la loi d'une façon impérative.

M^{rs} Freppel présente quelques courtes explications.

M. de Mun dit qu'on a déplacé le débat. Son amendement propose simplement le chô-

magis des jours fériés reconnus par la loi. C'est là-dessus que la Chambre sera appelée à voter.

Le premier paragraphe de l'article 5 est mis aux voix.

L'amendement du comte de Mun est repoussé par 289 voix contre 181.

Le premier paragraphe du projet de la Commission est adopté.

L'amendement de M^r Freppel, tendant au repos dominical, est repoussé par 297 voix contre 181.

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

L'ensemble de l'article est adopté par 330 voix contre 15.

CONFIDENT DU PAPI

Le *Figaro* a publié une conversation que l'un de ses rédacteurs aurait eue avec le Pape, conversation dans laquelle l'auguste Pontife, que l'on met en cause comme un simple particulier qu'on interviewe, aurait approuvé le cardinal Lavignerie, dit que c'était aux hommes jeunes de faire une République avec de bonnes lois simples et pratiques. Le Saint Père aurait ajouté que si les catholiques de France ont la possibilité de mieux faire qu'une République, qu'ils le fassent: sinon, qu'ils entrent dans la maison, qui sera comme ils la termineront, etc. Puis, le Pape aurait dit que les catholiques n'ont pas assez l'esprit d'association pour les œuvres chrétiennes et trop pour les choses politiques.

En lisant la dépêche qui signalait cet article, nous nous demandions si l'*Agence Havas* se moquait de nous, ou si le *Figaro* avait ainsi voulu faire croire qu'il avait à la cour de Rome une importance que nous étions loin de soupçonner.

Pour peu que cela continue, M. Jules Simon, dépassé par M. Magnard, arrivera second au cardinalat qui lui a pourtant depuis longtemps été annoncé par un de nos plus spirituels prélats.

Figaro se trompe, il prend ses désirs pour des réalités et le public rit de ses facétieuses inventions.

La chute de M. Crispi est un événement considérable.

Cet ennemi acharné de notre pays, qui, à chaque instant, couvrait la France d'outrages et de calomnies; qui, pour se maintenir au pouvoir, imaginait de fausses nouvelles comme l'attaque de la Sardaigne ou de la Spezia par notre flotte, ou l'invasion de la Tripolitaine par notre armée d'Afrique, est enfin tombé du pouvoir.

Sans doute, la chute de M. Crispi n'écarte pas toutes les menaces suspendues sur la paix européenne, mais elle n'en constitue pas moins, pour l'Italie et pour nous, une véritable délivrance: l'épée de Damoclès de la triple alliance est un peu émoussée.

Les élections en Espagne

Madrid, 3 février.

Le résultat complet n'est pas encore connu. On sait cependant que 344 députés conservateurs sont déjà élus. L'opposition compte jusqu'à présent 60 libéraux, 30 républicains et 7 carlistes.

Madrid, 3 février.

Les partisans de la politique protectionniste dans la nouvelle Chambre sont, sauf de rares exceptions, tous membres du parti conservateur.

Il y a vingt libéraux sur soixante et quelques républicains, et tous les membres des groupes libéraux dissidents, les réformistes et les carlistes, qui voteront avec eux. En tout, 360 députés. Les partisans de la liberté commerciale ne comptent que 40 libéraux, 20 républicains, quelques indépendants qui se grouperont autour de MM. Moret, Puigcerver, Eguillor, Castelar, Pedregal, Azcarate et Sagasta.

Au point de vue religieux, la nouvelle Chambre est très catholique, car, outre les 8 carlistes, les 5 ultramontains intransigeants de la nuance Nocedal, la future majorité contient un groupe de plus de 70 ultramontains dirigés par MM. Menendez Pelayo et Pidal. Le reste de la majorité elle-même est dévoué aux idées catholiques.

Aucune Chambre de députés depuis la restauration n'avait renfermé autant de gens titrés. Il y a quarante grands d'Espagne et soixante autres nobles presque tous conservateurs. La Chambre ne contient aucun socialiste ouvertement déclaré, mais plusieurs républicains et démocrates et beaucoup de conservateurs partisans du socialisme d'Etat.

Madrid, 3 février.

Malgré quelques contradictions entre la statistique officielle et celle de l'opposition, les élections de dimanche donnent, en Espagne, sur 394 sièges: 274 conservateurs, 120 membres de l'opposition.

La majorité conservatrice se décompose ainsi: les partisans des ministres, les anciens libéraux, comme le duc de Tetuan, l'amiral Berenger, les partisans du maréchal Campos, le nombreux groupe ultramontain de M. Pidal, les conservateurs vétérans de M. Canovas, les jeunes conservateurs de M. Silvela.

L'opposition se compose de dix partisans de M. Martos, six réformistes, cinq carlistes, quatre cléricaux, cinq indépendants, soixante-dix libéraux sagastinos, parmi lesquels un groupe de vingt protectionnistes de M. Gamazo, des libre-échangistes et démocrates, tels que MM. Moret, Canalejas, Puigcerver, de la droite libérale de M. Leon Castillo Navarro, et enfin des républicains qui, avec les doubles élections de MM. Salmeron et Pi y Margall, seront trente.

NOUVELLES MILITAIRES

On annonce qu'à la demande du médecin-inspecteur du gouvernement militaire de Paris, le général Saussier a prescrit qu'à partir du 1^{er} février les hommes de troupe recevraient chaque jour une ration de thé chaud sucré.

On fait remarquer que, cette année, l'influence du général de Miribel s'est fortement fait sentir pour mettre en évidence les officiers du service d'état-major.

Dans l'infanterie seulement, nous relevons que sur les capitaines proposés pour chef de bataillon, le tiers appartient aux brevetés d'état-major. L'avenir appartient évidemment aux officiers ayant passé par l'Ecole supérieure de guerre.

FÊTE MILITAIRE A BORDEAUX

Dans la nuit de samedi à dimanche, a eu lieu le bal annuel de charité donné au Grand-Théâtre de Bordeaux par les officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale.

Cette fête a été magnifique. Toutes les autorités civiles et militaires, ainsi qu'une foule énorme, se pressaient dans les salons du théâtre, magnifiquement décorés d'armes et de plantes et tout resplendissant de lumière.

Outre le bal, la fête comprenait aussi des tableaux vivants représentant des scènes militaires organisées avec la troupe de la garnison, et une grande fête russe avec grand hymne national russe chanté par 25 chevaliers-gardes. Cette dernière partie du programme, qui a réussi à merveille, a excité l'enthousiasme des spectateurs, et les chanteurs ont dû bisser l'hymne russe.

On dansait encore au point du jour.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le ministre de la guerre a décidé que, pour des raisons budgétaires:

1^o Les hommes à la disposition de la classe 1888 ne seront pas convoqués en 1894 pour accomplir leur deuxième période d'instruction; 2^o Les hommes à la disposition des différentes classes qui devaient être appelés en 1892, par suite d'ajournement, seront dispensés d'une manière définitive.

L'intention du ministre est de ne plus convoquer les hommes de cette catégorie qui doit disparaître complètement le 1^{er} novembre 1892, date du passage de la classe 1888 dans la réserve de l'armée active.

M. Yves Guyot a annoncé au conseil des ministres la réussite des négociations pour la sup-

pression de l'impôt sur le tarif de grande-vitesse des chemins de fer. Les transports seraient dégrévés de 40 0/0 pour la 1^{re} classe; de 20 0/0 pour la 2^e; de 30 0/0 pour la 3^e; de 17 0/0 pour les billets d'aller et retour.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Demain jeudi, la troupe de M. Adolphe Milliaud jouera *l'Obstacle et Une Conversion*, deux grands succès.

Lundi prochain, nous aurons un autre succès parisien, *Ferdinand le noceur*, comédie-vaudeville en 4 actes, de M. Léon Gandillot, par la tournée artistique de M. Saint-Omer.

ÉCOLES LIBRES ET ÉCOLES OFFICIELLES

La statistique démontre qu'en laïcisant le personnel enseignant, sans consulter les communes, le gouvernement froisse les sentiments des populations. Voici le nombre moyen des élèves fréquentant, au mois de décembre dernier, les écoles libres et les écoles communales laïcisées depuis deux ans en Maine-et-Loire:

Beaupréau, école libre, 105; école communale, 24. — Jallais, libre, 149; communale, 16. — La Tessouaie, libre, 75; communale, 47. — Maulévrier, libre, 73; communale, 50. — Saint-Germain, libre, 125; communale, 15. — Saint-Macaire, libre, 136; communale, 15. — Chanzeaux, libre, 67; communale, 12, dont 5 seulement de la commune de Chanzeaux. — Morannes, libre, 65; communale, 28. — Total: écoles libres, 795; écoles communales, 174.

Pas de commentaires.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 29 janvier. — FRANCIS-Maurice Drapeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 30. — Germaine Georget, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Berthe-Jeanne Brouell, place Saint-Nicolas.

Le 1^{er} février. — Charles-Eugène Gasnier, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 31 janvier. — François-Alexandre Piédois, garçon d'hôtel, a épousé Marie-Louise Brubeau, lingère, tous deux de Saumur.

Le 2 février. — Félix Dévotin, employé, a épousé Adélaïde Paris, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre-Julien David, maçon, de Varrains, a épousé Marie-Louise Duguet, cultivatrice, de Saumur; — Pierre-Victor-Léopold Guillon, boulanger, du Coudray-Macouard, a épousé Désirée-Louise Baudriller, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 29 janvier. — Pierre Marillier, retraité, 55 ans, rue de la Visitation.

Le 31. — Angélique Lefrançois, veuve Nicolas-François Bellet, 77 ans, rue Dacier.

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

XIV

Le cadran pneumatique du London-Hotel marque neuf heures. Les torchères et la fontaine lumineuse emplissent de leur éblouissement fixe et bleuâtre d'électricité le hall vitré de la cour. A gauche, autour des petites tables d'un café; au fond, sur la terrasse extérieure du salon de lecture, des groupes d'étrangers stationnent, ceux-ci venus du Levant, ceux-là du Nouveau-Monde; et des Russes, des Anglais, les uns ducs ou lords, les autres rastaquouères, pêle-mêle avec des familles riches de province; on dirait d'une vallée de Josaphat boulevardière et select.

Assises sur la terrasse, dans d'élégants fauteuils de jonc, Mme et Mlle de Valmeur causent entre elles à mi-voix, s'interrompant parfois pour suivre, l'une vers l'avenir, l'autre vers le passé, la même rêverie fuyante et douloureuse. Mais il y a plus de révolte contre la destinée dans les regards hautains et clairs de

Thérèse; plus d'acceptation triste et de renoncement dans les yeux fluides de sa mère, dans les langoureuses pâleurs de cette blonde dont une lente névralgie fatigue les traits.

— C'est le 6 aujourd'hui? questionna Thérèse brusquement.

— Oui, encore sept jours! reprend Clotilde qui devine l'anxieuse pensée de sa fille.

— Papa semblait bien préoccupé au dîner.

— Oui, ma chérie.

— Sans doute, il avait de mauvaises nouvelles de l'agence.

— Probablement; tu as entendu son refus de nous donner des explications et ce mot qui lui est chappé: « Nous avons fait une rude sottise le jour où nous avons quitté Béport. » Peut-être a-t-il raison; c'est mon avis.

— Pourquoi?

— Pourquoi, chérie? Mais songe combien nous étions tous plus heureux; crois-tu que ton père ne regrette pas ses soirées aux Muses Béportaises, sa vie bourgeoise, ses béziques avec nos amis? Tu sais que j'aime la particule, et c'est un peu ma faute s'il a changé de nom; mais enfin je trouve qu'il a pris son rôle de gentilhomme bien au sérieux; au fond il s'en aperçoit lui-même, trop tard. Voilà qu'il a

cessé de me tutoyer; dans quelque temps il t'appellera Mademoiselle, comme au théâtre les marquis parlent à leurs filles. Toute cette correction exagérée m'est insupportable.

— Mais avouez, maman, que vous mourriez d'ennui à Béport.

— C'est vrai; je serai malheureuse tous les jours. Ne parlons pas de cela; c'est ton avenir qui m'inquiète, ma chérie. Je suppose que le Pari-Libre ne réussisse pas....

— Eh bien?

— Eh bien, quels regrets pour toi!

— Je ne regretterai rien, dit Thérèse d'une voix ferme.

— Pas même Bébé-rose? sourit Clotilde; je craignais que tu ne l'aimasses davantage.

— Je l'aime plus que je n'aimerai jamais aucun autre.

— Alors, questionna la mère devenue anxieuse, vous vous marierez sans fortune, du moins sans la fortune que supposent les goûts mondains de M. van Derben?

— Je ne l'épouserai pas.

— Explique-toi; je ne comprends plus.

— Oh! c'est très simple. Vous êtes, ma chère maman, d'une génération qui rêvait sur les lacs et ne voulait jamais paraître calculer;

vous pardonnez, n'est-ce pas, que je vous parle à cœur ouvert?

— Mais oui, chérie, continue.

— Eh bien, moi, c'est autre chose, reprit Thérèse légèrement rieuse; je suis une fille pratique, un peu fin de siècle. Mon avis est qu'il faut regarder la vie en face et non dans le miroir déformant des romanciers et des dramaturges; or, au bal Hoxon, Remo et moi nous avons causé très sérieusement. Nous sommes du même avis: il nous faut cinquante mille livres de rente pour nous marier.

— Mais vous êtes horribles avec vos calculs, mesdemoiselles!

— Horribles non, dites sensées. Notre amour, et Remo le comprend comme moi, notre amour est une fleur de serre parisienne qui ferait une très mauvaise herbe pour un pot-au-feu de province. Vous voyez, chère maman, que nous avons encore un brin de poésie dans nos têtes positives. Eh bien! pour continuer ma métaphore, j'aime mieux couper cette fleur en pleine sève, l'enfermer en mon souvenir toute fraîche et vivante que de la réserver pour le pot-au-feu en question. Comprenez-vous?

(A suivre.)

Le 4^{er} février. — Renée François, veuve Pierre Turpin, 84 ans, rue des Capucins; — Renée-Juliette Guille, propriétaire, épouse Octavien Bruneau, 65 ans, Grand'Rue; — Jean-Louis Lequec, ferblantier, 25 ans, à l'Hôpital.

LE TIMBRE DE QUITTANCE

Une réclamation de l'Administration de l'Enregistrement provoque une vive émotion dans le commerce. Le *Journal du Loiret* l'expose en ces termes :

« Un grand nombre de négociants ont reçu avis qu'ils étaient « redevables » d'une somme de 62 fr. 60 c., savoir : droit de timbre, 0 fr. 40; amende, 62 fr. 50 pour oblitération irrégulière d'un timbre de 0 fr. 40 apposé sur des quittances délivrées par eux.

» L'administration exige, pour la régularité de l'oblitération, que le timbre porte intégralement la date de la quittance et la signature de celui qui la donne. Si la date et la signature ne figurent pas en entier sur le timbre, l'oblitération est considérée par l'administration comme irrégulière.

» Ce timbre est considéré par l'Administration de l'Enregistrement comme étant « oblitéré irrégulièrement. » la quittance est regardée comme non timbrée, et bien que la bonne foi des commerçants ne soit pas douteuse, ils sont bel et bien condamnés à une amende de 62 fr. 50.

» Nous ne saurions donc trop engager les commerçants à se conformer aux prescriptions de l'administration pour éviter les conséquences désagréables qui pourraient découler de cette petite irrégularité dans l'oblitération du timbre de quittance. »

POITIERS. — *Grave accident.* — M. Piquet, fils d'un commerçant de Châtellerauld, avait devancé l'appel et s'était engagé au 20^e régiment d'artillerie, à Poitiers. Au cours d'une manœuvre, le jeune soldat ayant voulu rectifier le harnachement de son cheval, a reçu de l'animal quatre coups de pied, dont deux l'ont atteint à la tête. L'infortuné jeune homme a succombé aux suites de ses blessures.

M^{me} Pelouze, dont on n'entendait plus parler depuis la vente de Chenonceaux, vient de faire sa rentrée à Paris.

Après un grand voyage, qui a duré tout l'été, où M^{me} Pelouze a visité la Bavière, assisté aux représentations d'Oberammergau et séjourné quelque temps dans le nord de l'Italie, emmenant avec elle toute sa maison, son chef, deux valets de pied et deux femmes de chambre, la sœur de M. Wilson s'est réinstallée pour tout l'hiver dans un superbe appartement du quartier du Trocadéro, où elle reçoit fréquemment les membres de sa famille et nombre de personnes de son intimité.

NANTES. — Les dimanche et lundi de la Pentecôte, 17 et 18 mai 1891, aura lieu à Nantes un grand concours international d'orphéons, harmonies et fanfares.

Présidents d'honneur : M. le général commandant en chef le 11^e corps d'armée, M. le préfet de la Loire-Inférieure, M. le sénateur maire de la ville de Nantes.

Commission d'organisation : Président, M. Louis Linyer, adjoint au maire; vice-président, M. Prosper Coinquet; secrétaire général, M. Charles Fromet, secrétaire général du Concours de 1887; trésorier, M. Jules Brousset, banquier; secrétaire-adjoint, M. R. de Lézardière; MM. le baron Bertrand Geslin, Fernand Crouan, vice-président de la Chambre de Commerce; Gatineau, conseiller municipal; Lafont, architecte; Marchand, architecte en chef de la ville; Renaud, président de l'Exposition industrielle de 1886; Rivron, président de la Chambre de Commerce; le marquis de Ternay, conseiller général; Fernand Voruz.

Commission des jurys : Président d'honneur, J. Massenet, membre de l'Institut; président, A. Weingaertner, directeur du Conservatoire; vice-président, Antony Bernier, chef de la musique municipale; E. Fritsch, chef de mu-

sique au 65^e d'infanterie; A. Levy, chef d'orchestre des Théâtres municipaux.

UN EXEMPLE

Le *Petit Journal* propose à l'imitation de ses lecteurs l'exemple suivant. Dimanche soir, les locataires de la maison 24, rue Doudeauville, à Paris, ont reçu du gérant une lettre ainsi conçue :

« En raison de la rigueur exceptionnelle de la saison que nous traversons, MM. Pereire ont décidé de rembourser à tous les locataires de leur maison, 24, rue Doudeauville, le terme de janvier. »

On juge de la satisfaction des soixante-cinq locataires en recevant cet avis.

Voilà un excellent exemple. S'il pouvait être suivi par beaucoup de propriétaires !

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes du Carnaval

AVIS. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare du réseau de l'Etat pendant les journées des 6, 7 et 8 février, et dont la validité expirerait avant le 11 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 11 février 1891.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 février 1891.

La Bourse est calme et les variations des cours ne présentent aucun intérêt. Le 3 0/0 fait 95.32; le 4 1/2 0/0 104.43 ex-coupon.

On cote le Crédit Foncier 4,280. La Banque de Paris reste très bien tenue à 833. Le Crédit Lyonnais conserve une grande fermeté à 827.

La Banque d'Escompte se consolide aux cours de 555 et 560.

Le Crédit Mobilier est toujours ferme à 428. Ses dernières réalisations dans d'anciennes affaires ont augmenté ses disponibilités.

La Société Générale garde ses tendances favorables à 505.

Bon courant de demandes sur les obligations de première hypothèque de Linarès à Almería qui se sont négociées à 245.

Les actions des Chemins de fer Portugais ont été l'objet d'assez nombreuses réalisations qui ont, un moment, fait fléchir les cours. Ces ventes de pure spéculation dont on connaît la source ne sauraient en aucun cas influencer les porteurs de titres.

Les Chemins Economiques font 421.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Il suffit d'examiner une cote des valeurs américaines et en particulier des titres de chemins de fer, pour constater à quel point le crédit de l'obligation est solidement établi : le Ballimore-Ohio, par exemple, est recherché avec une prime de 20 0/0 au-dessus du pair. Les obligations du Chemin de fer de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ouest (Etats-Unis) que met en vente la Maison Ultramarine, banquier à Paris, 27, rue Lafitte, sont appelées à la même fortune. Elles rapportent plus de 5 0/0 au prix de vente de 230 francs, et elles sont garanties par une première hypothèque.

FAITS DIVERS

LA GUÉRISON DU CANCER

Le professeur Mosestig a fait, à la Société de médecine, des révélations très intéressantes sur les expériences auxquelles il se livre depuis quelque temps en vue de trouver un remède contre les affections cancéreuses internes jusqu'ici réputées incurables. D'après M. Mosestig, les résultats obtenus jusqu'à présent sont très satisfaisants et permettent d'espérer une solution favorable de cette importante question.

Le traitement du professeur autrichien consiste à enduire au moyen d'injections répétées d'une teinture d'aniline nommée « prytalin » les tissus cancéreux qui cessent, paraît-il, alors de se développer et finissent même, au bout d'un certain temps, par mourir.

M. Mosestig prétend, par ce moyen, avoir déjà sauvé plusieurs malades. Si ses données sont exactes, il est certain que cette découverte est appelée à un grand retentissement.

UN VILLAGE DÉTRUIT

PAR UN TREMBLEMENT DE TERRE

Le *Temps* reçoit des détails émouvants sur le tremblement de terre qui a détruit, le 25 janvier dernier, le village de Villebourg, en Algérie.

Créé en 1881, et colonisé par des familles charentaises, ce village avait rapidement acquis une grande prospérité. On avait planté la vigne et, cette année, il n'y avait pas eu de famille qui n'ait recollé de 3 à 4,000 francs de vin.

« Le 14, entre onze heures et minuit, je ressentis une petite secousse. Je n'y fis pas attention, car cela est très fréquent dans notre région, quand, à quatre heures du matin, je me sentis soulever dans mon lit, puis retomber et, au même moment, ma maison croulait de toutes parts. Mon premier soin fut de faire l'appel de mes sept enfants : personne n'avait rien, puis, de gagner la porte au milieu des décombres. Impossible de sortir, un mur d'entreeffend était tombé devant elle et l'obstruait, je gagne les fenêtres, impossible de les ouvrir, je regagne la porte et, avec l'aide de mes enfants, dans l'obscurité, nous parvenons à l'ouvrir. Nous voilà, à quatre heures du matin, dans la cour, par la neige et sans vêtements.

» Alors je pus voir l'immensité du désastre; notre village comptait vingt-cinq maisons, quatre étaient complètement anéanties, avec une jeune fille tuée sous les décombres; ma maison ne tenait plus que par un fil. Toutes les autres, y compris l'école, sont à démolir, tant elles sont lézardées. Deux seuls sont intacts; elles étaient construites en bois. C'est dans ces maisons que les femmes et les enfants se réfugièrent et passèrent les premiers jours après le tremblement de terre.

» Les indigènes furent encore plus éprouvés. Il y eut 36 morts dans leur douar qui comptait huit cents habitants. Pendant six jours les habitants durent, pour se procurer des vivres, aller chercher les pommes de terre et le lard ensevelis sous les décombres. Enfin, quelques secours arrivèrent. En ce moment, les habitants campent sous la tente. Ils espèrent pouvoir rebâtir le village avec les matériaux qui leur restent. »

ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL BRULÉS

M. Bizot, instituteur à Voulaines (Côte-d'Or), était occupé à ranger des registres à la mairie dont il est secrétaire. Il renversa sa lampe à essence qui communiqua aussitôt le feu à d'autres lampes, brûlant tous les papiers.

Le feu fut assez rapidement éteint et les dégâts matériels sont peu importants, mais tous les actes, mariages, décès, naissances de l'année 1890, sont détruits. Il va falloir procéder à des enquêtes par-devant le tribunal. Ces formalités demanderont un temps assez long.

Le docteur V... au docteur B...
— Vous m'avez fait une belle besogne pendant mes vacances ! Comment ! je vous confie des malades que je soigne depuis des années et vous me les... guérissez en un mois !

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 4 février, 12 h. 40.

On télégraphie de Montpellier qu'une violente explosion vient de se produire au polygone, où un sergent et dix hommes du génie étaient occupés au chargement de mines de dynamite.

Le sergent et huit hommes sont assez grièvement blessés.

HAVAS.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix 2 fr.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ADOLPHE MILLIAUD

JEUDI 5 Février 1891

L'OBSTACLE

Pièce en 4 actes, de M. Alphonse Daudet.

UNE CONVERSION

Comédie en 1 acte, en prose, de M. Ch. de Courcy.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 5 février, Charles VI, grand opéra.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.
Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT
PASTILLES à la MENTHE de RICQLÈS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SOIES-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - SOIES D'OUTILS
TIERSOT, 214, rue des Bravilliers, 16, Paris
HOUS CONCOURS 1890
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0^{fr}.65.

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Béchel

AVIS RECTIFICATIF

Par jugement du 2 février 1891, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Béchel, ex-commerçant à Saumur.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. L. Proust liquidateur judiciaire provisoire.

MM. les créanciers de cette liquidation sont invités à se réunir le mardi 40 février 1891, à 9 heures 1/2 précises du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics ou liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

En exécution de l'article 494 du Code de commerce, et de l'article 41 (loi du 4 mars 1889), les créanciers peuvent remettre leurs titres à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-mentionnée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(77) Le Greffier, COLLIN.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 31 JANVIER 1891

Froment-commerce, Phectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 85	Veau	2 —
Méteil	15 9	Mouton	2 40
Seigle	13 —	Porc	1 60
Orge	13 10	Poulets la couple	3 75
Avoine	9 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	5 50
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	26 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	17 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	65 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	15 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Chauvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	35 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	id. 2 ^e	33 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30 —
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 50 à 20	»	de 10 50 à 10 75	»
Saumur, de 19 20 à 20 50	»	de 9 50 à »	»
Cholet, de 20 » à »	»	de 8 50 à »	»
Baugé, de 20 » à 21 »	»	de 9 50 à 10 »	»
Segré, de 20 50 à »	»	de 10 » à »	»
Beaupréau, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montfaucon, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montrevault, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Chemillé, de 19 50 à 20 »	»	de 9 50 à »	»
Champloceaux, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
St-Flurin-le-Vieil, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à »	»
Vihiers, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Brissac, de 20 50 à »	»	de 9 50 à »	»
Chalonnnes, de 19 50 à »	»	de 9 50 à »	»
Doné, de 19 50 à 20 »	»	de 9 » à 9 25	»
Nantes, blés d'Algérie, de 23 75 à » les 100 kilos.			
Bons blés français, de 26 » à 26 50 les 100 kilos.			

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
 JOUVET ET C^{ie}, 5, rue Palatine, PARIS
 Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
 Union postale 13 fr.

Sommaire du 31 janvier 1891 :

Le Grèbe huppé (1 grav.), M. E. Oustalet.
 — Les Béalitides, musique de César Franck (fragment). — Les explorateurs du Thibet et le voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans (4 grav.), M. Daniel Bellet. — Le serment, nouvelle (suite), M. Camille Debaens. — Crapauds et abeilles, M. H. de Parville. — Les fantaisies du froid à Paris (5 grav.), M. Louis d'Harcourt. — La science au coin du feu : Comment mon voisin a failli s'asphyxier (1 grav.), M. Félix Hémet. — Vase chinois pour le culte des ancêtres (1 grav.), M. L. de Milloué.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A l'amiable

I. — VILLE DE SAUMUR

UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

De Construction récente

Située rue Beaupréaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie.

II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Le VENDREDI 6 février 1891, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à la Salle des Ventes, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un très bon piano ;
 Salle à manger Henri II, deux ameublements de salon style Louis XV et genre Crapeau, jolie chambre à coucher en palissandre, lits en noyer, pendules, glaces, fauteuils Voltaire, bureaux en acajou, chaises de salle à manger, tables à ouvrage en marqueterie, tables de nuit et autres, petites étagères ;

Meuble genre Boule, dit entre-deux, en marqueterie ;
 Armoires à glaces, canapés ;
 Machine à coudre, cuisinières en fonte, baignoires ;
 Matelas, couvertures laine et coton, couvre-pieds, rideaux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,

(94) Y. JAUBERT.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaupréaire, n° 49.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (84)

UNE MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3.

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

MINES de BLANZY

QUAI S^t-NICOLAS A SAUMUR

Bouteilles de toutes formes

Des Verreries de Blanzay Champenoises ordinaires, renforcées, etc., etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Magasin avec Appartement

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine
 Rue Saint-Nicolas, 33, maison Bourguignon. (64)

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur
Vins d'Algérie (province d'Oran)	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés)	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux)	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais)	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marmande	le litre 1.50	Guignolet Combar	le litre 2.35
Armagnac	— 2.00	Liqueur Gallifet	— 4.50
Cognac	— 2.50	Chartreuse jaune	— 6.60
— Boulestin	— 3.50	Bénédictine	— 6.90
Fine-Champagne	— 4.00	Curaçao Focking, le cruchon	8.25
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE		Triple sec Cointreau	— 4.75
Martinique	le litre 2.00	Anisette Marie Brizard	— 4.75
Sainte-Lucie	— 2.50	Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^e	
Jamaïque	— 3.00	— Bourgueil 1887	— 4.50
— très vieux	— 4.00	— Champigny 1887	— 2.00
Absinthe Pernod	le litre 4.00	Saumur-mousseux	— 1.00
Amer Picon	— 2.75	Champagne Moët et Chan-	
Vermouth Noilly exportation	2.50	don	— 5.75
Malaga, Madère, Frontignan	2.00	Grands Vins de Bourgogne et du Médoc, expéditions directes des châteaux.	

Hôtel-Restaurant des Trois Ancres

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 41 et 42, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		VALEURS ÉTRANGÈRES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 25	Banque de France	4300 —	Nord	1865	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	391 —	Compagnie parisienne du Gaz	522 —
3 0/0 1891	93 90	Banque d'Escompte	553 75	Orléans	1546 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	481 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	406 —
3 0/0 amortissable	95 85	Comptoir national d'Escompte	600	Ouest	1075 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	477 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	32 50
4 1/2 1883	104 70	Crédit Foncier	1396 25	Compagnie parisienne du Gaz	1460 —	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	471 40	— obligations à lots	102 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	650 —	Transatlantique	618 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	419 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	614 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	555 60	Crédit Lyonnais	830 —	Canal de Panama	38 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	472 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1865 4 0/0	544 —	Crédit Mobilier	435 —	Suez	2435 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1862 5 0/0	99 80
— 1869 3 0/0	423 —	Dépôts et Comptes courants	585 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	442 —	— 1889 4 0/0	19 30
— 1871 3 0/0	441 —	Société Générale	505 —	Autrichien 4 0/0 or	97 95	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	444 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1875 4 0/0	544 —	Est	908 75	Detle d'Égypte 6 0/0	77 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	448 —	— 2 ^e	—
— 1876 4 0/0	511 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1515 —	Hongrie 4 0/0 or	92 50	Nord 3 0/0 r. à 500	448 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
— 1886 3 0/0	418 —	Midi	1303 75	Italie 5 0/0	93 26	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	445 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	515 —
Bons de liquidation	524 —			Portugal 4 1/2 1888	423 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
 Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,